

## Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis  
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT  
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/159 

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 16 octobre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 octobre 2023

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Fabienne Croze, Pierrick Bonenefant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Anne Deprez, Angeline Guillen, Marc Giraud

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit, Jocelyne Haut, Jean-Luc Granier

**Pouvoirs** : Jean-Marc Bellot à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Christian Roux à Fabienne Croze,

Votants : 38 Pour : 38

### **OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION SYLV'ACCTES**

Sylv'acctes est un dispositif financier à destination des propriétaires forestiers privés et publics qui prend la forme d'aides directes aux travaux sylvicoles, permettant d'entretenir les forêts privées et publiques pour assurer leurs durabilités. Ce dispositif est porté par l'association Sylv'acctes reconnue d'intérêt général. Ce dispositif est activé par un ou plusieurs établissements publics volontaires à l'échelle d'un massif forestier.

Le ou les établissements publics sont chargés de coordonner l'élaboration du Projet Sylvicole Territorial (PST) avec les acteurs forestiers du massif. Le PST définit, à partir des enjeux forestiers du massif, les itinéraires de gestion forestière à mettre en œuvre et leur niveau de financement.

Sur le massif Sud Isère, l'adhésion à l'association Sylv'acctes par les trois intercommunalités (Communauté de Communes de la Matheysine, Communauté de Communes l'Oisans, Communauté de Communes du Trièves) a permis l'activation du dispositif dès 2020.

Depuis 2020, trente-huit propriétaires ont bénéficié du dispositif sur le Sud Isère, soit 60 000 euros d'aide attribuées pour 138 hectares travaillés.

Au regard des bénéfices que ce dispositif apporte au territoire, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association pour une durée de trois ans.

Le PST sera réétudié avec l'ensemble des acteurs forestiers locaux pour l'adapter au mieux aux enjeux du massif.

L'adhésion s'élève à 4 000 euros pour les trois ans, soit de 2023 à 2025, à répartir à part égale entre les trois collectivités du Sud Isère, soit 1334 euros pour la Communauté de Communes du Trièves.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le renouvellement du dispositif Sylv'acctes à l'échelle du massif Sud Isère ainsi que la révision de Projet Sylvicole Territorial, ainsi que la participation financière d'adhésion répartie entre les trois Communautés de Communes et d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement du dispositif Syl'actes à l'échelle du massif Sud Isère ainsi que la révision du Projet Sylvicole Territorial,
- **APPROUVE** la participation financière d'adhésion répartie entre les trois communautés de communes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 octobre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/10/23 et de sa publication le 23/10/23